DRUMMONDville

ZONE : H-804

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMIS							
CLASSES D'USAGES PERMISES	**H : HABITATION**						
	H-1 : Unifamiliale						
	H-2 : Bifamiliale	●	●				
	H-3 : Trifamiliale			●	●		
	H-4 : Multifamiliale (4 à 8 logements)					●	
	H-5 : Multifamiliale (9 à 12 logements)						
	H-6 : Multifamiliale (13 logements et +)						
	H-7 : Habitation mobile						
	H-8 : Habitation collective						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de voisinage						
	C-2 : Commerce local						
	C-3 : Bureau						
	C-4 : Commerce artériel léger						
	C-5 : Commerce artériel lourd						●
	C-6 : Commerce de services pétroliers						
	C-7 : Commerce lié à la construction						
	C-8 : Commerce de vente en gros						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie de prestige						
	I-2 : Industrie légère						
	I-3 : Industrie semi-lourde						
	I-4 : Industrie lourde						
	I-5 : Industrie de l'extraction						
	P : COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
	P-1 : Communautaire institutionnel et administratif						
	P-2 : Communautaire récréatif						
	P-3 : Utilité publique légère						
	P-4 : Utilité publique lourde						
	P-5 : Utilité publique liée à la télécommunication						
	A : AGRICOLE						
	A-1 : Culture du sol						
	A-2 : Élevage						
	A-3 : Foresterie et sylviculture						
	A-4 : Activité de chasse et de pêche						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE DU BÂTIMENT**						
	Isolée	●		●		●	●
	Jumelée		●		●		
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Hauteur en étage(s) minimale	2	2	2	2	2	1
	Hauteur en étage(s) maximale	3	3	3	3	3	1
	Hauteur maximale (m)	13	13	13	13	13	9
	Superficie d'implantation minimale (m²)	70	85	70	85	100	100
	Largeur minimale (m)	7	6	7	6	7	7
	MARGES						
	Avant minimale (m)	5	5	5	5	5	5
	Latérale minimale (m)	2 (1)	0	2 (1)	0	2 (1)	2 (1)
	Latérales totales minimales (m)	5	3	5	3	5	5
	Arrière minimale (m)	9	9	9	9	9	9
	RAPPORTS						
	Nombre de logements/bâtiment maximal	2	2	3	3	8	
	Nombre de logements/terrain maximal (log./ha)	80	80	80	80	100	
	Espace bâti/terrain minimal (%)						
	Espace bâti/terrain maximal (%)	35	35	35	35	40	40
LOTISSEMENT							
	TERRAIN						
	Largeur minimale (m)	14	9	14	9	14	14
	Profondeur minimale (m)	27	27	27	27	27	27
	Superficie minimale (m²)	450	270	450	270	450	450
DIVERS							
	PIIA	● (2)	● (2)	● (2)	● (2)	● (2)	● (2)(3)
	PAE						
	Usages conditionnels						
	Affichage						
	Notes particulières						(4)

NOTES

(1) 0,3 mètre pour un bâtiment principal situé à plus de 22 mètres de toute ligne avant.

(2) Seul le terrain situé au 209 de la rue Celanese, soit le lot 3 426 278 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, est assujetti à la section 2 du chapitre 4 du règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

(3) Seul le terrain concerné par le remplacement de l'usage "Service de réparation d'automobiles (garage) (6411)" par l'usage "Autres entreposages (6379)" est assujetti au secteur 14 du règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ce, lors de certains travaux.

(4) Article 1362

NOTE: Les dispositions relatives aux marges avant inscrites au chapitre 4 concernant la moyenne des marges s'appliquent à moins d'indication contraire.

Amendements

No. Règl.	Date
5638-1	2024.06.13